



A Tous PNC TOUTES CIES

www.unac.asso.fr

navigants@unac.asso.fr

mardi 1^{er} février 2011

PRÉAVIS AVANT CONFLIT CONTRE LA RÉFORME CRPN

Le SNPL vient d'annoncer au Gouvernement un conflit national de 4 jours, du 4 au 7 mars. Par cette menace le SNPL veut faire adopter une réforme de la CRPN. Pour s'opposer à cette réforme, l'UNAC lance un conflit avec un préavis qui débute aujourd'hui. Ce conflit peut débuter dans les prochains jours, nous allons en discuter avec les autres syndicats PNC, mais d'ores et déjà nous pouvons annoncer **QUE NOUS SOMMES SOUS PRÉAVIS.**

En janvier 2008, le Conseil d'administration de la CRPN a voté, avec une très courte majorité, un projet de réforme de la retraite des navigants. Ce projet a ensuite été envoyé aux ministères de tutelle de la CRPN pour application.

Jusqu'à ces derniers jours, non seulement cette réforme n'a pas vu le jour, mais les cabinets ministériels eux-mêmes étaient un peu gênés par le caractère

absolument injuste et injustifiable de certaines des mesures qui avaient été votées.

Ce ne sont que la menace d'un conflit du SNPL et ses conséquences pour le trafic aérien qui risquaient de les pousser à mettre tout de même ce sujet à l'ordre du jour.

C'est pourquoi, nous avons d'ores et déjà déposé un préavis qui informait le ministère qu'en cas de conflit du SNPL, l'UNAC

appellerait l'ensemble des PNC de toutes les compagnies à un arrêt de travail débutant dès la fin de la grève SNPL. Cet arrêt de travail durerait 2 jours de plus que la grève SNPL.

Aujourd'hui, ce processus a été enclenché par l'annonce d'un conflit du SNPL.

PNC DE TOUTES LES COMPAGNIES, MOBILISEZ-VOUS, LE CONFLIT VA ÊTRE LONG ET RÉPÉTITIF.

Le compte à rebours est lancé

Le SNPL a choisi de se placer sur le terrain conflictuel pour tenter d'obtenir du Gouvernement l'application d'une réforme qui se fait sur le dos des PNC. Alors que l'actualité et la priorité nous semblaient être la sécurité des vols avec le rapport qui vient d'être publié, le SNPL considère que la priorité c'est d'augmenter les pensions de retraite de certains pilotes Air France. Il doit y avoir un lien, mais il nous échappe.

Nous invitons, l'ensemble des syndicats PNC a une réaction commune et forte contre cette tentative de passage en force du SNPL et du Gouvernement.

BATTONS-NOUS POUR PRÉSERVER NOTRE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE.

En décembre 2009, oui en 2009, nous avons déposé un préavis auprès du ministère des Transports. Ce préavis était conditionné à une menace de grève du SNPL. Le préavis de l'UNAC vient d'être « activé »... par le SNPL.

Tous les PNC de toutes les compagnies vont devoir se mobiliser pour préserver la CRPN.

**SECRETARIAT D'ETAT AUX
TRANSPORTS**

Monsieur Dominique BUSSEREAU
Secrétaire d'État
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Roissy, le 9 décembre 2009

Monsieur le Ministre,

Depuis le vote par le Conseil d'Administration de la CRPN, à une très courte majorité (12 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions) d'un projet de réforme de la Caisse de Retraite du Personnel Navigant que nous considérons profondément injuste, votre Cabinet, comme celui des Affaires Sociales, avait semble-t-il fait le choix de surseoir à l'application de cette réforme.

Il apparaît aujourd'hui que face aux menaces de conflit social venant du SNPL cette réforme revient sur le devant de la scène. Avant que des décisions ne soient prises, nous tenons à vous rappeler notre position sur ce sujet :

- 1- Ce projet est injuste. Il consiste à faire travailler les PNC plus longtemps pour dégager des ressources qui, loin de servir la pérennité de la CRPN, ne serviront qu'à augmenter les pensions des pilotes d'Air France.
- 2- La crise qui touche le transport aérien affecte l'emploi de tous, y compris les navigants. Une remise en cause des garanties retraite qui viendrait s'ajouter aux remises en cause touchant l'emploi et les salaires ne pourrait qu'être considérée comme provocatrice. Surtout si les remises en cause n'ont pour finalité que d'améliorer les pensions de ceux qui bénéficient déjà des revenus les plus élevés.
- 3- Les mesures de déplafonnement des limites d'âge n'ont pas encore produit leurs effets. Nous pouvons cependant déjà constater un recul d'une année de l'âge de départ pour environ 70 % des PNC et les prévisions concernant les pilotes laissent augurer que 70 % d'entre eux prolongeront leur activité au-delà du 1^{er} janvier 2009, date d'application du déplafonnement de la limite d'âge des pilotes.
- 4- Comme il apparaît que c'est la menace d'un conflit du SNPL qui pousse les ministères à remettre ce sujet à l'ordre du jour, nous sommes au regret de vous informer que notre organisation appelle l'ensemble des PNC de toutes les compagnies à un arrêt de travail qui débutera dès la fin de l'arrêt de travail du SNPL et qui durera 2 jours de plus que l'arrêt de travail initié par le SNPL. Nous vous remercions de bien vouloir considérer ce courrier comme l'annonce officielle d'une grève nationale des PNC.
- 5- Il nous semble raisonnable de surseoir à toute réforme jusqu'à ce qu'un bilan soit effectué, dans quelques années, lorsque toutes les mesures permettant aux navigants de reculer leur départ auront produit leurs effets et lorsque les compagnies aériennes auront retrouvé un certain équilibre permettant aux salariés de moins souffrir des remises en cause quantitatives et qualitatives de leurs emplois, telles qu'ils les connaissent aujourd'hui du fait de la crise.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Le Président



Franck Mikula